

## HONORAIRES D'AGENCE 2026

HONORAIRE DE TRANSACTION TTC	A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR	
TVA 20%	Taux applicable (TTC)	Explication de l' affichage
2000 € à 300 000 €	<b>6,00%</b>	Pour une vente de 100 000€ = 6000€ montant honoraires -soit 102000€ prix public.
300 000 € à 500 000 €	<b>5,00%</b>	Pour une vente de 300 000€ = 15000€ montant des honoraires -soit 315000€ prix public.
au delà de 500 000 €	<b>4.00%</b>	Pour une vente de 600 000€ = 24000€ montant des honoraires -soit 624000€ prix public.

**Les honoraires sont exprimés en % TTC (taux de TVA, en vigueur inclus) et sont calculés sur le net vendeur et ils sont à la charge exclusive de l'acquéreur.**

HONORAIRE DE GESTION SAISONNIERE TTC	CALCULER SUR LE NET PROPRIETAIRE
LOYERS NON SOUMIS A LA TVA.	<b>30% - Pour un loyer de 1000€ = 1300€ pour le locataire hors assurance, Frais de dossiers, frais tour opérateur.</b>

**Les honoraires de gestion saisonnières sont exprimés en % TTC (taux de TVA, en vigueur inclus) et sont calculés sur le net propriétaire. Ils sont à la charge exclusive de l'acquéreur.**

**Siège social : Résidence le Fort du Chay, 5 allée des Rochers, 17200 ROYAN – Au capital de 7634€ -RCS MARENNES- Siret 4445 112 683 00013- Gérante Laetitia BODIN – Carte professionnelle numéro CPI 1701 2018 000 027 618 renouvelée en avril 2024-Caisse de Garantie la SOCAF- 26 avenue de Suffren -75015 PARIS – Adhérent n° SP22653.**